

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2022_142

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 8 décembre 2022, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Jean-Manuel PARANHOS, Christelle HANNEBELLE, Arménio SANTOS, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Nicole CABLAN-GUEROULT, Cécile DELAUNAY, Laurent LEFEVRE, Pascale PATAT, Laurent MALOCHET, Sophie LEFEBURE, Jean-Baptiste GODILLON, Nathalie MOULIN, Olivier LASSAL, Dominique BAUD, Aymeric TONNEAU, Sandrine COMBASTEIL, Laurence BOUDER, José TOMAS, Pierre GUILLET, Yves ENGLER

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Virginie MINART-GIVERNE à Pascal PONTY, Levon MINASSIAN à François SCHMITT, Véronique LIGNIER à Eric DUMOULIN, Arnaud BEAUVOIR à Michèle GRELLIER, Béatrice BELLINI à Yves ENGLER

Secrétaire :

Dominique BAUD

Les 32 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

La ville apporte son soutien sous forme de subventions et d'aides en nature aux associations participant au rayonnement de la commune.

Suite à l'examen des demandes de subventions par les commissions de secteur concernées, il est proposé d'attribuer des subventions aux associations détaillées dans l'annexe ci-jointe, dans la limite des crédits inscrits au Budget primitif 2023 de la Ville.

La conjoncture tarifaire actuelle de l'énergie a un impact non négligeable sur les finances des associations qui occupent des bâtiments communaux et qui règlent elles-mêmes leurs factures d'énergie. Ce contexte met en difficulté les associations catoviennes du Tennis Club et de la Maison pour Tous. Dans ce cadre, la Ville se rapproche du Syndicat

Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) et du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC), dont le but est de négocier les tarifs dans le cadre de groupement de commandes, afin qu'ils intègrent dans les contrats conclus entre les opérateurs de gaz et d'électricité et la Ville les bâtiments occupés par ces associations. Si ces syndicats intercommunaux acceptent, la Ville prendra en charge les dépenses des fluides de ces associations et diminuera le montant des subventions qui leur est alloué. Ces modifications feront l'objet d'un avenant.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 28 novembre 2022,

Considérant les demandes de subventions des associations,

Considérant la nature des actions proposées par les associations sur le territoire communal ainsi que l'intérêt que la Ville porte à ces actions et son souhait de contribuer à leur développement,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'attribuer** pour l'année 2023 des subventions aux associations et organismes conformément à l'annexe jointe,
- **de procéder** au versement desdites subventions,
- **d'autoriser** le Maire à signer les conventions et avenants afférents aux attributions de subventions aux associations et organismes.

A L'UNANIMITÉ,

Ne participe pas au vote :

Michèle GRELLIER, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Jean-Manuel PARANHOS, Emmanuel LOEVENBRUCK, Nicole CABLAN-GUEROULT, Levon MINASSIAN, Cécile DELAUNAY, Pascale PATAT, Nathalie MOULIN, Arnaud BEAUVOIR, Béatrice BELLINI, Pierre GUILLET, Yves ENGLER

Publiée le : 16/12/2022